

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 septembre 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.611

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] obtenir tous les documents reliés ou émanant de la Table de concertation nationale en santé publique (TCNSP) depuis 2008 incluant les agendas, procès-verbaux, mémorandums, plans, analyses, recommandations, budgets, listes de membres, lettres, correspondances, courriels et autres. »

Et que vous avez précisée :

- « - Tout ce qui concerne la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT)
- La Coalition Poids et le programme *Bâtir une ville en santé* de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Le Regroupement pour un Québec en Santé. »

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, des documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Nous regrettons de vous informer que l'accès à d'autres documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les négociations sur l'économie et sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 23, 24 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé
Annick Leblanc

p.j.